

Image not found or type unknown



Compromis de vente d'un bien immobilier

Par **patricia nercessian_old**, le **17/06/2007 à 18:47**

Mon mari pressé par l'agent immobilier mandaté pour vendre notre maison a signé un compromis de vente. Je n'étais pas présente lors de cette signature, cet acte ne comporte donc que sa signature et celle des futurs acquéreurs.

Quel valeur a-t-il? Peut-on nous rétracter car j'ai une meilleure offre d'achat?